

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt décembre à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

Présents : Mesdames BOUCHET Françoise, COSTE Sylvie, et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, FOLCHER Max.

Absents excusés : Madame KATSAOUNIS Carole, Messieurs KATSAOUNIS Bruce, DE BRUYNE Vincent

Secrétaire de séance : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 13/12/2024

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 6

OBJET : MODIFICATION BAIL RURAL LOCATION DE TERRES AGRICOLES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail rural du 21 janvier 2019 signé avec Monsieur Marcel DELAPIERRE, domicilié à La Gardette 04200 LES OMERGUES pour la location de parcelles communales pour son activité agricole.

Monsieur le Maire rappelle les parcelles qui sont louées :

Landes, parcours :

WL 60, Le Plan,	6 ha20a30ca ;
WL 61, Le Plan,	9 ha66a90ca ;
WI 20, La Gardette,	19 ha82a50ca ;
WI 1, Les Crotes,	27 ha92a80ca ;

Autres terres:

WK 1, Les Vallons,	1ha2a ;
B 109, Le Village,	32a90ca ;
WD 85, La Bastide,	65a00ca ;
WB 119, Les Mians et les Clots,	43a80ca ;

Il indique que suite à la création du lotissement communal, il est nécessaire d'enlever la parcelle B 109 sis le Village d'une surface de 32a90ca

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette modification de bail, les autres clauses restantes inchangées.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
-Accepte de retirer la parcelle B 109 sis le Village d'une surface 32a90ca de la location des terres ci-dessus listées à Monsieur Marcel DELAPIERRE.

La surface totale de terres louée est de :

*** terres sèches : 2ha28a80ca (prix 70€ l'hectare cultivable)**

*** landes : 63ha62a50ca (prix 10€ l'hectare landes)**

- les autres clauses du bail restent inchangées.

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail rural à venir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, LES OMERGUES le 23 décembre 2024,

Le Maire,

Alain COSTE



Le secrétaire
Benjamin CHESNEAU

